

BARÈME D'HONORAIRES

Christine PORTIER

VERSION 2019 – Mise à jour au 1^{er} Juillet 2019

Frais de Transaction TTC :

Entremise et Négociation, visite du bien, rédaction compromis de vente, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.

Jusqu'à 20.000€	Un forfait de 2.000€
De 20.001 à 30.000€	Un forfait de 3.000€
De 30.001€ à 170.000€	Un forfait de 5.000€
De 170.001€ à 500.000€	3%
A partir de 500.001€	2,75%

Le taux de commission s'entend TVA incluse au taux en vigueur. Rémunération TTC sera à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

« En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial »

Frais de Location TTC :

LOCATION À USAGE PRIVÉ :

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le locataire (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)

ET

Un mois de loyer hors charges (TTC) pour le bailleur (visite, dossier et bail limité à 8€ /m² - état des lieux limité à 3€ /m²)

Selon LOI ALUR décret du 15/09/2014

LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS (BAIL PRECAIRE OU 3/6/9)

- 2 mois de loyer à la charge du preneur